

Accords douaniers et commerciaux avec les pays du Commonwealth, 31 décembre 1963

Pays	Accord	Dispositions
AUSTRALIE.....	Accord commercial signé le 12 février 1960; en vigueur le 30 juin 1960. GATT en vigueur le 1 ^{er} janvier 1948.	Listes tarifaires et échange del a préférence britannique à l'égard d'articles ne figurant pas sur les listes. Dénonciation moyennant avis de six mois.
CARAÏBES BRITANNIQUES, BAHAMAS, BARBADE, BERMUDES, GUYANE ANGLAISE, HONDURAS BRITANNIQUE, ÎLES DU VENT, ET ÎLES SOUS-LE- VENT.	Accord commercial du Canada avec les Antilles anglaises signé le 6 juillet 1925, en vigueur le 30 avril 1927; un avis canadien du 23 novembre 1938 dénonçant l'accord a été remplacé par un avis du 27 décembre 1939 maintenant l'accord en vigueur. La Barbade, les Bermudes, la Guyane anglaise, le Honduras britannique, les Îles du Vent et les Îles Sous-le-Vent sont parties contractantes à l'Accord général (GATT).	Échange de préférences tarifaires spéciales. Dénonciation moyennant avis de six mois.
CEYLAN.....	L'accord commercial anglo-canadien de 1937 demeure en vigueur. GATT en vigueur le 29 juillet 1948.	Échange du régime de préférence.
CHYPRE.....	L'accord commercial anglo-canadien de 1937 demeure en vigueur. GATT en vigueur le 16 août 1960.	Échange du régime de préférence.
GHANA.....	L'accord commercial anglo-canadien de 1937 demeure en vigueur. GATT en vigueur le 18 octobre 1957.	Le Canada accorde au Ghana le tarif de préférence britannique, sauf sur les fèves de cacao. Échange du régime de la nation la plus favorisée.
GRANDE-BRETAGNE.....	Accord commercial signé le 23 février 1937; en vigueur le 1 ^{er} septembre 1937. Modifié par un échange de lettres le 16 novembre 1938 et le 20 octobre 1947. GATT en vigueur le 1 ^{er} janvier 1948.	Diverses concessions mutuelles dont l'échange du tarif de préférence. L'Accord (modifié) comporte des clauses relatives aux colonies, aux dépendances et aux territoires sous tutelle.
INDE.....	Depuis 1897, le Canada accorde unilatéralement le régime de préférence britannique, mais sans obligation contractuelle. GATT en vigueur le 8 juillet 1948.	Le Canada accorde le régime de préférence britannique à l'Inde. Échange du régime de la nation la plus favorisée.
JAMAÏQUE.....	L'accord commercial du Canada avec les Antilles anglaises demeure en vigueur (voir les Caraïbes britanniques). GATT en vigueur le 6 août 1962.	Échange de préférences tarifaires spéciales. Dénonciation moyennant avis de six mois.
KENYA.....	L'accord commercial anglo-canadien de 1937 demeure en vigueur.	Le Canada accorde le régime de préférence britannique au Kenya.
MALAISIE.....	L'accord commercial anglo-canadien de 1937 demeure en vigueur. GATT en vigueur le 24 octobre 1957.	Échange du régime de préférence.
NIGÉRIA, FÉDÉRATION DU.....	L'accord commercial anglo-canadien de 1937 demeure en vigueur. GATT en vigueur le 1 ^{er} octobre 1960.	Le Canada accorde le régime de préférence britannique au Nigéria. Échange du régime de la nation la plus favorisée.
NOUVELLE-ZÉLANDE.....	Accord commercial signé le 23 avril 1932; en vigueur le 24 mai 1932. GATT en vigueur le 26 juillet 1948.	Échange de préférences spéciales à l'égard d'une liste de produits et du régime de préférence britannique à l'égard des autres articles. Dénonciation moyennant avis de six mois.
OUGANDA.....	L'accord commercial anglo-canadien de 1937 demeure en vigueur. GATT en vigueur le 9 octobre 1962.	Le Canada accorde le régime de préférence britannique à l'Ouganda. Échange du régime de la nation la plus favorisée.